



# COMMUNE DE SAVIGNY

## Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

**01/2018**

### **Demande de crédit pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes**

**Date proposée pour la séance de commission ad hoc :**

Mercredi 28 février 2018 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

**Réf. : TR 1996**

I:\4-travaux\classement\1996\Preavis\_01-2018.docx

**Savigny, le 9 février 2018**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Motivation et fondement du projet.....</b>	<b>3</b>
1.1 Réfection de la route d'Oron et aménagement d'une bande cyclable (préavis n° 06/2016) .....	3
1.2 Réalisation des travaux de la route d'Oron et constats .....	4
1.3 Objectifs du présent projet.....	4
<b>2. Projet.....</b>	<b>5</b>
2.1 Descriptif .....	5
2.1.1 Gabarit .....	5
2.1.2 Evacuation des eaux usées.....	5
2.1.3 Chaussée, génie civil.....	6
2.1.4 Mise aux normes .....	6
2.2 Planning estimatif des travaux.....	6
2.3 Utilisation de la fouille à d'autres fins.....	7
2.4 Coûts des travaux .....	8
2.5 Subvention .....	9
<b>3. Procédure .....</b>	<b>9</b>
3.1 Examen préalable .....	9
3.2 Enquête publique .....	9
<b>4. Crédit.....</b>	<b>9</b>
4.1 Montant du crédit.....	9
4.2 Amortissement .....	9
4.3 Charges d'exploitation .....	10
4.4 Financement.....	10
4.5 Commission des finances.....	10
<b>5. Conclusions.....</b>	<b>11</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 469'000.00 pour la réfection de la  
chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes.

## **1. Motivation et fondement du projet**

### **1.1 Réfection de la route d'Oron et aménagement d'une bande cyclable (préavis n° 06/2016)**

Au cours de sa séance du 29 août 2016, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 780'000.00 pour la réfection de la route d'Oron et l'aménagement d'une bande cyclable (préavis n° 06/2016).

Ce projet prévoyait ce qui suit en matière d'évacuation des eaux :

➤ *Evacuation des eaux* (chiffre 1.3.3, p. 4 du préavis)

*Les canalisations existantes d'eaux claires et usées seront remplacées et redimensionnées pour répondre aux besoins du nouvel aménagement, des constructions réalisées ces dernières années dans le secteur (immeubles des Alpes, villas contiguës du chemin des Colombettes, villas et appartements de la route de Chexbres et du quartier d'En Brit, etc.) et au développement projeté au centre du village (périmètre du magasin COOP).*

➤ *Evacuation des eaux claires* (chiffre 2.4.2, p. 7 du préavis)

*Le projet prévoit la remise à neuf du collecteur principal des eaux claires :*

- Il sera construit en tranchée drainante pour permettre de récolter les eaux du talus et sera donc perforé en partie supérieure.*
- La canalisation existante a un diamètre de 315 mm sur la plus grande partie du tracé. Dans la mesure où le projet augmente, la surface de récupération des eaux de pluie et dans la perspective d'un modeste développement du territoire, la section de la nouvelle canalisation sera de 400 mm de diamètre.*

➤ *Evacuation des eaux usées* (chiffre 2.4.3, p. 7 du préavis)

*Le collecteur d'eaux usées existant se trouve en conflit avec la nouvelle canalisation d'eaux claires. Il sera donc reconstruit à côté et en dessous de celle-ci.*

*Le diamètre actuel est compris entre 200 et 250 mm. Le diamètre du nouveau collecteur sera augmenté à 300 mm pour :*

- Soulager le collecteur d'eaux usées de la route de Chexbres qui sature et refoule en cas de fortes intempéries, au niveau de la chambre de jonction avec le collecteur d'eaux usées de la route des Miquettes, sise dans le trottoir en amont de la croisée avec la route de Lutry.*
- Anticiper et absorber le développement projeté au centre du village (voir chiffre 1.3.3 ci-dessus).*

## 1.2 Réalisation des travaux de la route d'Oron et constats

### ➤ Eaux claires

Les travaux d'évacuation des eaux claires ont été réalisés comme jusqu'aux confins de la parcelle RF n° 18 ; le collecteur a été remplacé par une canalisation de diamètre Ø 400.

### ➤ Eaux usées

Le collecteur existant d'eaux usées de diamètres Ø 200 et 250 a été réparé en divers endroits endommagés jusqu'aux confins de la parcelle RF n° 18 et remplacé sur un tronçon d'environ 30 m dans un diamètre identique.

Une chambre supplémentaire de liaison de ce collecteur a été créée sur le domaine public, à l'aval de la parcelle RF n° 1709 et de la chambre 1701 ; à ce jour, dite chambre n'est pas encore cadastrée, de sorte que nous la désignons provisoirement par la lettre A.

Pour le surplus, l'analyse des modalités du remplacement et du redimensionnement de la conduite d'eaux usées, prévus dans le préavis n° 06/2016, a été reprise et affinée, afin de garantir la réalisation de l'objectif consistant à décharger le collecteur existant d'eaux usées de la route de Chexbres.

### ➤ Chaussée

Nous avons observé que le transit des camions entre la route de Chexbres et la route d'Oron, durant le chantier, a accéléré la dégradation de la chaussée ; de plus, la bordure du trottoir situé en face du restaurant des Alpes a été endommagée lors du passage d'un convoi spécial.

Nous avons constaté aussi que la couche de roulement du gendarme couché de la route d'Oron était déformée. Afin d'en établir la cause, un sondage a été réalisé ; en substance, le relevé a mis en évidence que la couche de roulement actuelle a été mise en place en une seule couche de 11 cm d'épaisseur, la rendant moins résistante aux sollicitations du trafic. Dès lors, le simple rabotage de cet élément, tel que prévu dans le préavis n° 06/2016, n'a pas été réalisé, car cette mesure était devenue insuffisante.

## 1.3 Objectifs du présent projet

- Le projet est illustré sur le plan de situation et le schéma des canalisations d'eaux usées annexés.
- L'étude de la problématique des eaux usées nous conduit à préconiser la construction d'un collecteur supplémentaire par gravité, entre les chambres 1586 et A et de le raccorder sur le collecteur existant à la chambre A. Cette solution permet d'absorber la surcharge constatée sur le collecteur existant de la route de Chexbres, entre les chambres 1675 et 1586 et de résoudre le risque élevé de débordement au niveau de la chambre 1675.

- Comme indiqué sous chiffre 1.2 ci-dessus, la superstructure du carrefour, des routes de Chexbres et d'Oron, y compris du gendarme couché de la sortie est du village est dégradée (orniérage, déformation, fissuration). Comme il s'agit d'un axe de transit important, classé route d'approvisionnement de type 1 (capacité de charge totale : 480 tonnes), il nécessite un aménagement adéquat, afin de garantir la sécurité de ses utilisateurs et d'absorber la charge de trafic, comprenant environ 12'250 véhicules de tourisme, 250 poids lourds et 60 deux-roues par jour, ainsi que des transports exceptionnels et publics.
- La configuration géométrique actuelle du carrefour des Alpes, notamment au niveau du débouché de la route de Chexbres, ne correspond plus aux exigences des normes en vigueur, car la visibilité des automobilistes n'est pas optimale ; elle doit être améliorée.
- L'emplacement des passages pour piétons situés sur les routes de Chexbres et de Saint-Amour ne correspond plus aux recommandations actuelles.

## **2. Projet**

### **2.1 Descriptif**

#### **2.1.1 Gabarit**

Le projet prend place sur les routes d'Oron, de Chexbres et de Saint-Amour. Il s'inscrit exclusivement sur le domaine public et ne nécessite pas d'expropriation.

#### **2.1.2 Evacuation des eaux usées**

- La capacité du collecteur d'eaux usées situé entre les chambres 1586 et 1675 est de 92 l/s, ce qui est inférieur à la capacité des différents collecteurs situés à l'amont et raccordés sur la chambre 1586. Ce problème de capacité est lié aux eaux claires parasites s'écoulant dans le réseau d'eaux usées et à d'éventuels mauvais branchements entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Comme indiqué sous chiffre 1.3 ci-dessus, la solution proposée consiste à poser un collecteur supplémentaire d'eaux usées, par gravité, sur une longueur d'environ 90 m, entre les chambres 1586 et A.
- De diamètre Ø 250, soit identique à celui de la canalisation existante à l'aval de la chambre A et posé dans une pente de 1.7%, le nouveau collecteur aura une capacité maximale de 76 l/s ; cette capacité est légèrement inférieure à celle de la canalisation existante à la chambre A qui est de 82 l/s. Cependant, vu le nombre limité d'habitations raccordées sur ce collecteur, le débit supplémentaire déversé dans le tronçon projeté ne risque pas de créer de surcharge hydraulique à l'aval.
- Afin de permettre le déversement du trop-plein de débit dans le nouveau collecteur, la chambre 1586 devra être réaménagée avec la création d'un déversoir latéral se trouvant 5 cm plus bas que la sortie existante de la chambre. Ainsi, en cas d'augmentation du débit à évacuer, les eaux se déverseront dans le nouveau tronçon de la route d'Oron, avant la mise en charge du collecteur de la route de Chexbres.

### 2.1.3 Chaussée, génie civil

- Réfection du collecteur d'eaux claires sur une longueur de 26 m et pose de trois chambres avec grilles au niveau du gendarme couché de la route d'Oron.
- Au niveau de la tranchée du nouveau collecteur d'eaux usées, la superstructure sera composée d'une couche de base en AC T 22 S d'une épaisseur de 10 cm et d'une couche de liaison servant de couche de roulement provisoire en AC B 22 PmB de 11 cm d'épaisseur.
- Réfection de la couche de base de la surface illustrée en jaune hachuré sur le plan de situation annexé, représentant une superficie de 975 m<sup>2</sup> et de la couche de roulement de toutes les surfaces illustrées en jaune sur le plan de situation annexé, représentant une superficie totale de 2'300 m<sup>2</sup>, y compris le gendarme couché de la route d'Oron :
  - Fraisage de la couche de roulement existante (sauf gendarme couché) sur 9 et 3 cm d'épaisseur et pose d'une couche de roulement en enrobé AC MR 8 BmP E de 3 cm d'épaisseur.
  - Fraisage de la couche de roulement existante au niveau du gendarme couché sur 11 cm d'épaisseur, pose d'une couche de liaison en enrobé ACT 22 S BmP E de 8 cm d'épaisseur et d'une couche de roulement en enrobé AC MR 8 BmP E de 3 cm d'épaisseur.
  - Remplacement de quelques grilles et couvercles, ainsi que mise à niveau de tous les éléments.
- Réfection des trottoirs et remplacement des bordures nécessaires, illustrées en bleu ciel sur le plan de situation annexé.
- Réaménagement de l'îlot central de la route de Chexbres, tout en permettant le passage des bus.

### 2.1.4 Mise aux normes

- Réaménagement de la géométrie du débouché de la route de Chexbres et de l'îlot.
- Adaptation du mât d'éclairage public de l'îlot de la route de Chexbres à la nouvelle configuration.
- Correction des passages pour piétons des routes de Chexbres et Saint-Amour, ainsi que du chemin de l'Eglise.
- Signalisation verticale et marquage au sol, en fonction des nouveaux aménagements.

## 2.2 Planning estimatif des travaux

Le remplacement de la couche de roulement provoquera des contraintes majeures de circulation, impliquant la fermeture des axes concernés et la déviation du trafic. L'organisation de ces travaux est donc complexe. Aussi, sans connaître l'issue de la présente demande de crédit, la coordination n'a pas été finalisée ; elle nécessite en outre une collaboration avec les services de l'Etat qui reprendra son chantier de la route d'Oron le 19 mars 2018 et diverses autorisations.

Initialement et sous réserve de ce qui précède, nous avons prévu d'entreprendre les travaux en deux étapes, comme suit :

➤ 2018

- Réalisation de la tranchée pour la pose du nouveau collecteur d'eaux usées et raccordement au réseau existant.
- Réfection du collecteur d'eaux claires et des dépotoirs au niveau du gendarme couché de la route d'Oron.
- Mise aux normes de la géométrie du carrefour avec réfection des bordures et des trottoirs.
- Mise aux normes des passages pour piétons des routes de Chexbres et de Saint-Amour, ainsi que du chemin de l'Eglise, y compris adaptation de la hauteur des bordures.
- Au niveau de la tranchée, réfection de la superstructure de la route réalisée en fonction de l'avancement des travaux.

➤ 2019

- Fraisage des couches de base et de roulement à 9 et 3 cm, pose de la nouvelle couche de roulement en enrobé, mise à niveau des grilles et des dépotoirs.
- Fraisage de la couche de roulement du gendarme couché, pose d'une couche de liaison en enrobé et pose d'une couche de roulement en enrobé.

### **2.3 Utilisation de la fouille à d'autres fins**

Les différents services (Romande Energie, Compagnie du gaz, Swisscom, téléseu), susceptibles d'être intéressés par les fouilles ont été informés.

## 2.4 Coûts des travaux

Le coût des travaux de génie civil est basé sur les prix de la soumission de l'entreprise adjudicataire pour la réfection de la route d'Oron, auxquels s'ajoutent des suppléments pour du travail de nuit et/ou le week-end, ainsi que la gestion de la déviation du trafic. Les autres prestations résultent d'offres des mandataires et d'une estimation établie aux prix courants du marché :

➤ Installation de chantier	CHF	20'650
➤ Collecteur d'eaux claires : 26 m	CHF	14'560
➤ Collecteur d'eaux usées : 91 m	CHF	56'680
➤ Réfection du trottoir : route d'Oron	CHF	9'780
➤ Réfection du trottoir : route de Saint-Amour	CHF	22'320
➤ Réfection du trottoir : route de Chexbres/chemin de l'Eglise Réaménagement des 2 îlots du débouché	CHF	43'850
➤ Réfection du carrefour des Alpes : Couche de roulement en jaune sur le plan de situation annexé	CHF	182'950
➤ Eclairage public : Adaptation du candélabre de l'îlot de la route de Chexbres	CHF	6'000
➤ Marquage et signalisation verticale	CHF	10'000
➤ Signalisation verticale	CHF	10'000
➤ Prestations d'ingénieur :		
– Levés, étude, dossier d'enquête, appel d'offres	CHF	8'400
– Réalisation, direction des travaux, décomptes	CHF	7'100
➤ Prestations de géomètre :		
– Levés topographiques préliminaires, implantation, plan de situation	CHF	5'250
– Levés et mise à jour du cadastre souterrain	CHF	3'000
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>400'540</b>
➤ Divers et imprévus (env. 10%)	CHF	40'000
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>440'540</b>
TVA 7.7% sur les travaux routiers : CHF 370'356, arrondie à	CHF	28'460
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>469'000</b>



## **2.5 Subvention**

A forme de l'article 56 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), le canton peut subventionner des travaux communaux sur des routes cantonales en traversée de localité, tels que :

- Renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier limité à la chaussée (hors trottoir).
- Renforcement, reconstruction, aménagement et correction : couches de liaison et de base et/ou fondation, système d'évacuation des eaux de chaussée.

Pour le présent projet, nous projetons d'obtenir une telle subvention ; la demande est en cours d'examen.

## **3. Procédure**

### **3.1 Examen préalable**

Le présent projet constitue un aménagement routier, soumis à la procédure simplifiée prévue à l'article 13 alinéa 2 de la Loi du 10 décembre 1981 sur les routes (LRou), car il n'émerge pas du gabarit existant et reste dans le domaine public.

L'examen préalable du projet par les services de l'Etat est encore en cours au jour où nous rédigeons ce préavis.

### **3.2 Enquête publique**

En raison des modifications apportées à la géométrie du carrefour (déplacement de l'îlot de la route de Chexbres) d'une part et des mises en conformité de la signalisation routière d'autre part, le projet sera vraisemblablement soumis à l'enquête publique, dès que le résultat de l'examen préalable des services de l'Etat nous sera parvenu.

## **4. Crédit**

### **4.1 Montant du crédit**

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 469'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes.

### **4.2 Amortissement**

L'amortissement est prévu sur 20 ans.

### **4.3 Charges d'exploitation**

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

### **4.4 Financement**

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 469'000.00.

### **4.5 Commission des finances**

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

## 5. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2018 du 9 février 2018 ;  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 469'000 TTC (quatre cent soixante-neuf mille francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**
4. **De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec d'éventuelles modifications limites, la constitution et/ou la modification de servitudes, nécessaires à la réalisation du projet.**

Au nom de la Municipalité de Savigny  
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

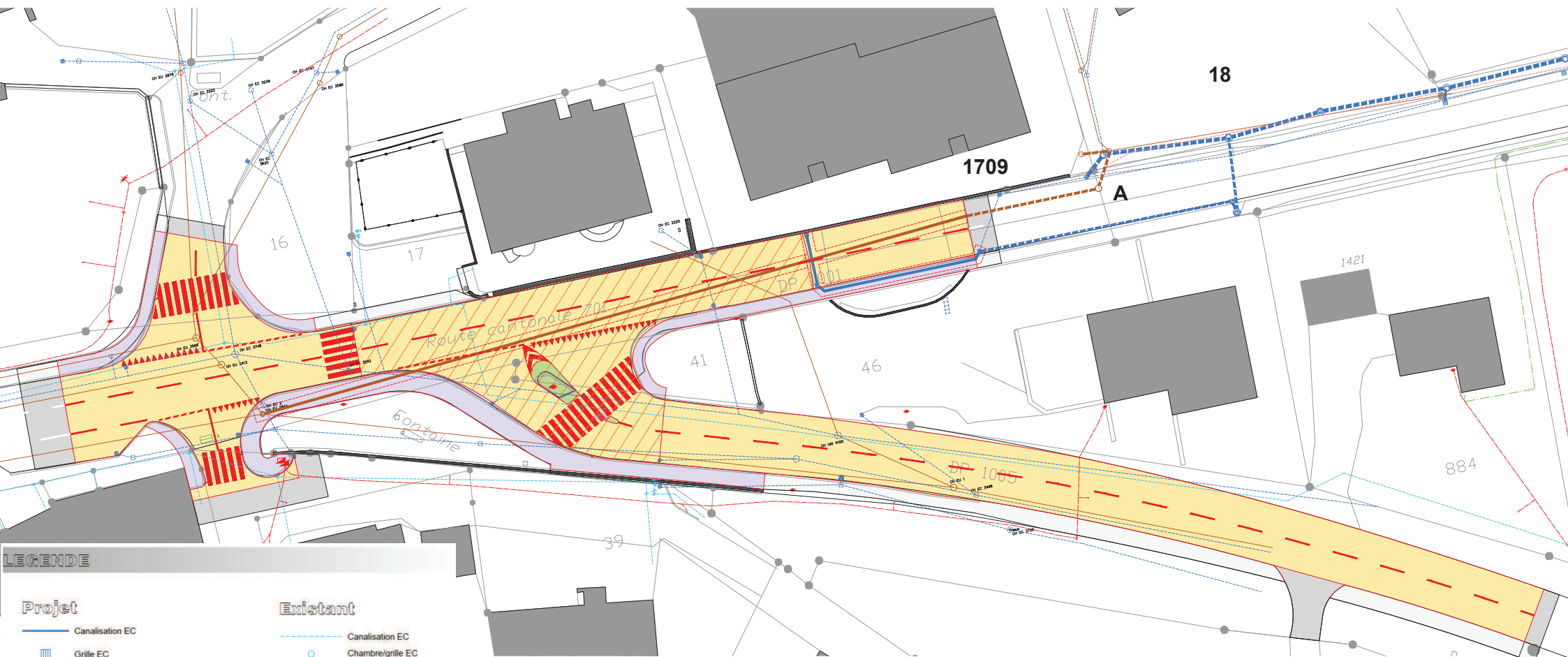
I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2018

**Délégués municipaux :** MM. Gilbert Regamey et Jean-Claude Rochat, Municipaux

#### Annexes :

- 1) Plan de situation
- 2) Schéma des canalisations d'eaux usées



**LEGENDE**

- | Projet                  | Existant                |
|-------------------------|-------------------------|
| Canalisation EC         | Canalisation EC         |
| Grille EC               | Chambre/grille EC       |
| Canalisation EU         | Canalisation EU         |
| Chambre EU              | Chambre EU              |
| Chaussée (fraisage 3cm) | Electricité             |
| Chaussée (fraisage 9cm) | EP (éclairage public)   |
| Trottoir                | TT (télécommunications) |
| Ilôt                    | TR (téléseau)           |
|                         | Gaz                     |
|                         | Chaussée                |
|                         | Trottoir                |

